

Clause abusives, charge de la preuve

Par **lawyerinforce**, le 18/11/2008 à 15:40

Bonjour

Pourriez vous m'expliquer cette histoire de liste noire , liste grise et blanche (apparemment la meme)

Dans quel cas c'est au consommateur qu'incombe la charge de la preuve et dans quel cas au professionnel?

Merci

Par **claudeclaude**, le 18/11/2008 à 16:25

Lisez ceci:

*http://ec.europa.eu/consumers/cons_int/safe_shop/unf_cont_terms/event29_01.pdf
et plus largement

*http://ec.europa.eu/comm/competition/publications/art8586_fr.pdf